

SURINAM

Date des élections: 31 octobre 1977

But de la consultation

Ces élections législatives générales étaient les premières depuis l'indépendance du Surinam en novembre 1975 *.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Surinam, l'Assemblée législative (*Staten*), est composé de 39 députés élus pour 4 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens du Surinam âgés de 21 ans révolus, à l'exception des malades mentaux ou de ceux qui ont été privés de leur liberté par décision judiciaire.

Sont éligibles au *Staten* les citoyens âgés de 23 ans révolus résidant au Surinam. Le mandat parlementaire est incompatible avec le service actif dans les forces armées.

Sur les 39 membres du *Staten*, 27 (dont 10 de Paramaribo, la capitale) sont élus directement dans les circonscriptions à la majorité simple et les 12 autres sont choisis par un système de représentation proportionnelle en milieu rural.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La date des élections de 1977 fut annoncée par le Premier Ministre Henck Arron le 15 juillet, à la suite de divers conflits et réorientations politiques tout au long de l'année.

Les partis en lice pour les 39 sièges du Parlement étaient l'Alliance nationale du centre gauche (Parti national du Surinam, Parti progressiste, *Kaum-Tani Persatuan Indonesia* (KTPI) et le Parti progressiste réformé), l'opposition conservatrice formée par les Partis démocratiques unis (quatre partis) et le Parti républicain nationaliste (qui ne fait plus partie de la coalition gouvernementale depuis le 17 août 1977). L'Alliance quadripartite fut formée le 20 août. Des questions économiques (chômage, habitat, production alimentaire) et le rôle de la bauxite dans l'économie (le Surinam est le quatrième grand expor-

* Voir *Chronique des élections parlementaires X* (1975-1976), p. 11.

tateur de bauxite du monde) étaient les thèmes principaux de la campagne électorale à laquelle prirent part 150 candidats et 22 partis.

Au terme des élections auxquelles 90 % environ des électeurs ont participé, l'Alliance nationale quadripartite (*National Partij Kombinatie*) a remporté 22 sièges contre 17 pour les Partis démocratiques unis (*Verenigde Democratische Partijen*). Le nouveau Cabinet est composé de 12 membres de la coalition victorieuse. Investi le 28 décembre, M. Arron, Chef du Parti national du Surinam, reste Premier Ministre.

Données statistiques

1. Répartition des sièges à l'Assemblée législative

Formation politique	Nombre de sièges
Alliance nationale	22
...	17
	39